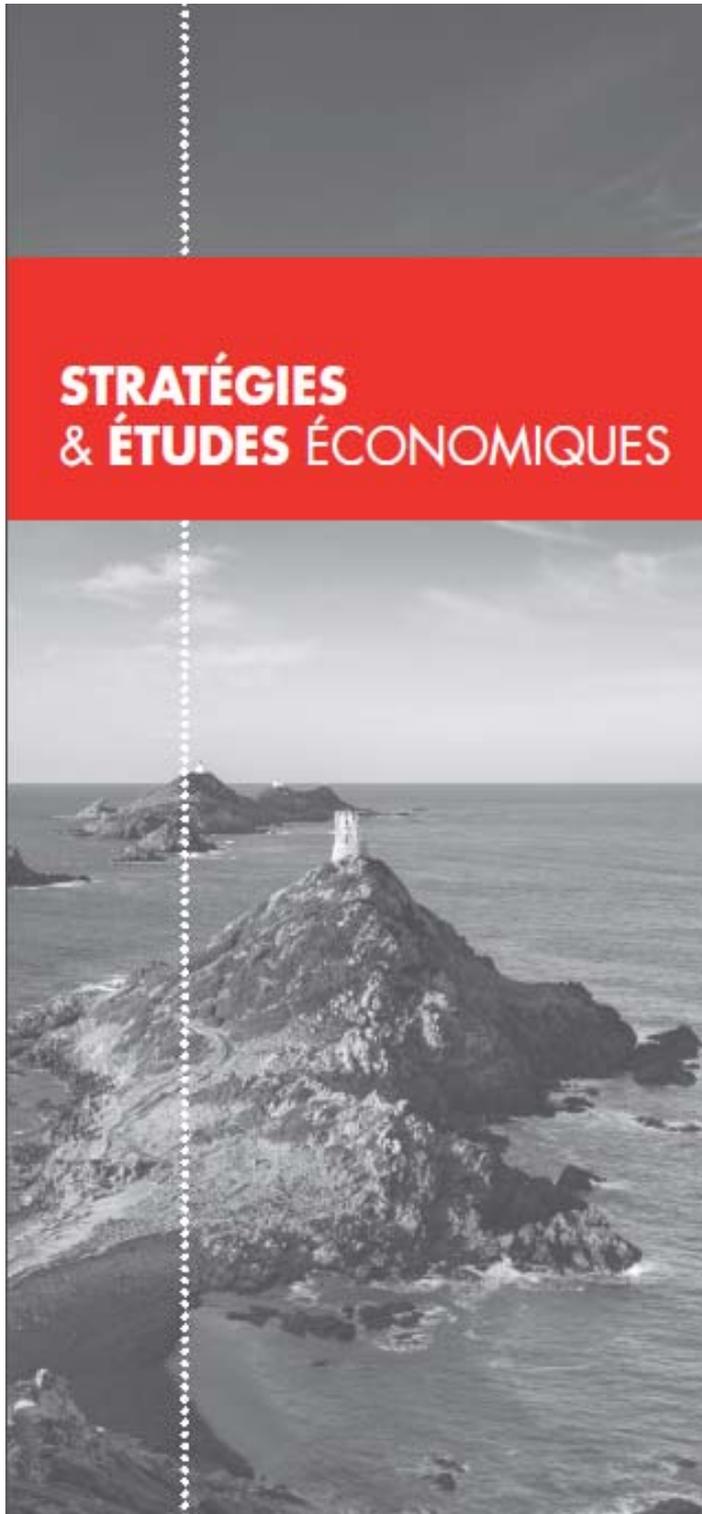


LA LETTRE ÉCO

SAMEDI 6 MAI 2017



SOMMAIRE DE LA LETTRE ECO N°230

Le Coin des Épargnants

- Le tableau économique et financier
- Le pétrole broie à nouveau du noir
- Les marchés sur un petit nuage

C'est déjà hier

- Emploi, les Etats-Unis maintiennent le cap
- Stabilité de la croissance en Europe
- Le chômage européen à quelques encablures de son niveau d'avant crise

Le Coin de la Conjoncture

- 2 millions d'embauches en France en 2017
- C'est bien connu, c'était mieux hier !

Le Coin des Tendances

- La génération 2014 d'auto-entrepreneurs passée au crible
- La COP 21 est – elle soluble dans la croissance des temps modernes ?

Le Coin du Graphique

- Des voitures toujours mais de moins en moins de diesel et de plus en plus d'occasion

Le Coin de l'Agenda économique et financier

Le Coin des Statistiques

LE COIN DES ÉPARGNANTS

LE TABLEAU ECONOMIQUE ET FINANCIER

	RESULTATS 5 MAI 2017	ÉVOLUTION SUR 5 JOURS	RESULTATS 31 DECEMBRE 2016
CAC 40	5 432,40	+3,13 %	4 862,31
Dow Jones	21 006,94	+0,32 %	19 762,60
Nasdaq	6 100,76	+0,88 %	5 383,12
Dax Allemand	12 716,89	+2,24 %	11 481,06
Footsie	7 297,43	+1,30 %	7 142,83
Euro Stoxx 50	3 658,79	+2,79 %	3 290,52
Nikkei 225	19 445,70	+1,30 %	19 114,37
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,779 %	+0,008 pt	0,687 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,423 %	+0,102 pt	0,208 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	2,352 %	+0,052 pt	2,454 %
Cours de l'euro / dollars (18 heures)	1,0998	+0,85 %	1,0540
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 227,900	-3,17 %	1 154,570
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	49,129	-5,17 %	56,620

Le pétrole broie à nouveau du noir

Le pétrole a eu un accès de faiblesse en fin de semaine. L'offre redevient nettement excédentaire. La production des Etats-Unis a augmenté de 10 % depuis la mi-2016, à 9,3 millions de barils par jour, un niveau proche des plus premiers pays producteurs que sont la Russie et l'Arabie saoudite. Par ailleurs, la Libye et le Nigéria produisent de plus en plus. Cette augmentation de l'offre intervient à quelques semaines de la prochaine réunion de l'OPEP prévue le 25 mai à Vienne. La question du renouvellement de l'accord du mois de septembre dernier sera au cœur des

débats. Plusieurs membres de l'organisation refuseraient une diminution de leur quota de production au-delà des promesses faites en novembre dernier.

Les marchés sur un petit nuage

Si les places financières ont été touchées par la baisse rapide des cours du pétrole, elles ont bien réagi aux statistiques de l'emploi aux Etats-Unis. Par ailleurs, la levée de l'hypothèque électorale en France a pour conséquence, une progression plus rapide de Paris qui rattrape un peu le retard accumulé ces derniers mois. Le CAC 40 a augmenté de plus de 25 % en un an et de près de 12 % depuis le début d'année. Après avoir éprouvé les pires difficultés à dépasser les 5000 points, l'indice parisien se situe désormais au-dessus de 5400 points.

L'« effet Macron » sur les actions françaises est indéniable. L'engagement du candidat à la Présidence de la République de favoriser fiscalement les actions (ISF et taux libérateur de 30 %) contribue à la progression des cours des sociétés françaises.

C'EST DÉJÀ HIER

Emploi, les Etats-Unis maintiennent le cap

Les créations d'emploi au mois d'avril se sont élevées à 211 000, soit bien plus qu'en mars (98 000) et ce que les experts prévoyaient (185 000). Le taux de chômage passe ainsi de 4,5 à 4,4 % de la population active, soit son plus bas niveau depuis 10 ans. Le taux de participation au marché du travail est stable à 62,9 % (contre 63 % en mars). La hausse des salaires en rythme annuel est en léger retrait passant de 2,7 à 2,5 %.

Ces résultats peuvent donner lieu à plusieurs interprétations en ce qui concerne la politique monétaire américaine. L'assagissement de l'inflation en raison du recul du prix du baril, la progression contenue des salaires et la croissance du PIB en demi-teinte au premier trimestre pourraient conduire la Banque centrale à différer l'augmentation de ses taux directeurs. D'un autre côté, avec un taux de chômage à 4,4 % et des créations d'emplois toujours vigoureuses, la FED pourrait, au contraire, décider un relèvement de ses taux avant l'été. La dernière augmentation date du 15 mars dernier, augmentation portant le taux interbancaire au jour le jour entre 0,75 % et 1 %. Deux autres hausses de taux sont prévues en 2017. Les participants au comité monétaire (FOMC) estiment que les taux d'intérêt directeurs atteindront 1,4 % fin 2017. De son côté, Donald Trump préférerait que la FED ne se contente de relever qu'une seule fois ses taux d'ici la fin de l'année.

Stabilité de la croissance en Europe

Les niveaux élevés des indices de confiance n'ont pas conduit à une accélération de la croissance sur les trois premiers mois de l'année. Néanmoins, la croissance européenne reste à quelques encablures des 2 % annuel.

Au cours du premier trimestre 2017, le PIB corrigé des variations saisonnières a, en effet, augmenté de 0,5% dans la zone euro et de 0,4 % dans l'Union européenne par

rapport au trimestre précédent, selon Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Au cours du quatrième trimestre 2016, le PIB avait progressé de 0,5 % dans la zone euro et de 0,6 % dans l'Union. En comparaison avec le même trimestre de l'année précédente, le PIB corrigé des variations saisonnières a enregistré une hausse de 1,7% dans la zone euro et de 1,9% dans l'Union au premier trimestre 2017, après +1,8% et +1,9% au quatrième trimestre 2016.

La France avec son taux de croissance de 0,3 % est donc en-deçà de la moyenne européenne.

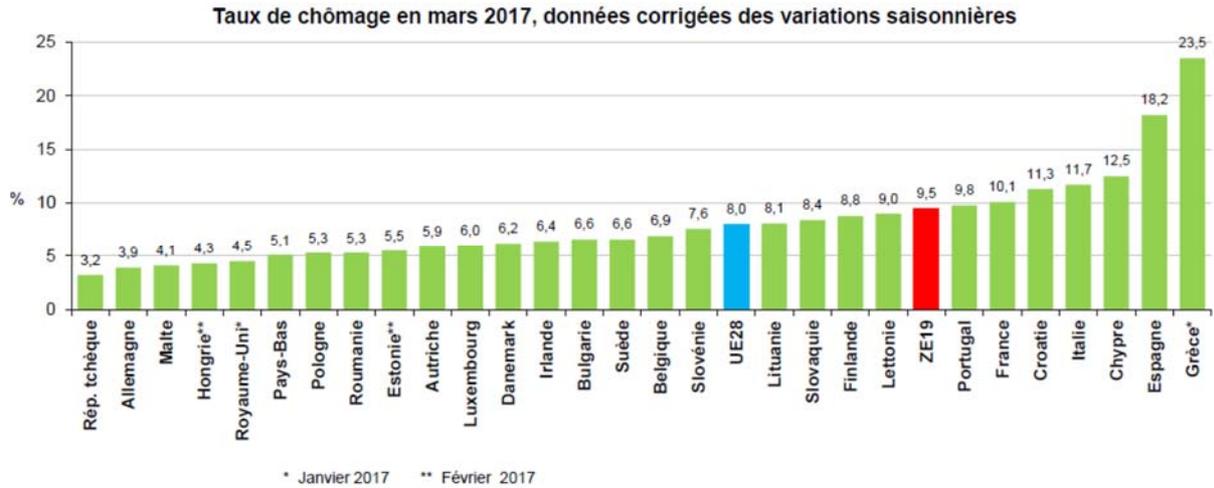
Le chômage européen à quelques encablures de son niveau d'avant crise

Doucement mais sûrement le chômage se replie au sein de l'Union européenne même si une pause a été enregistrée en mars. Dans la zone euro, le taux de chômage s'est établi à 9,5 % en mars 2017, stable comparé à février 2017 et en baisse par rapport au taux de 10,2 % enregistré l'année dernière à la même époque. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis avril 2009. Au sein de l'Union européenne, le taux de chômage s'est établi à 8,0 % toujours en mars, en baisse par rapport au taux de 8,1 % de février 2017 et à celui de 8,7 % de mars 2016. Cela constitue le taux le plus faible enregistré depuis janvier 2009. 19,716 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage au sein de l'Union dont 15,515 millions dans la zone euro.

Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en mars 2017 ont été enregistrés en République tchèque (3,2 %), en Allemagne (3,9 %) ainsi qu'à Malte (4,1 %). Les taux de chômage les plus élevés ont quant à eux été relevés en Grèce (23,5 % en janvier 2017) et en Espagne (18,2 %). Avec un taux de chômage de 10,1 %, la France est désormais nettement au-dessus de la moyenne européenne.

Sur un an, le taux de chômage en mars 2017 a baissé dans vingt-trois États membres, est resté stable en France ainsi qu'en Autriche, tandis qu'il a augmenté au Danemark (de 6,0 % à 6,2 %), en Italie (de 11,5 % à 11,7 %) et en Lituanie (de 8,0 % à 8,1 %). Les baisses les plus marquées ont été observées en Croatie (de 14,0 % à 11,3 %), au Portugal (de 12,0 % à 9,8 %) et en Espagne (de 20,3 % à 18,2 %).

Pour mémoire, en mars, le taux de chômage aux États-Unis s'est établi à 4,5%, en baisse par rapport au taux de 4,7% enregistré en février 2017 et à celui de 5,0% de mars 2016



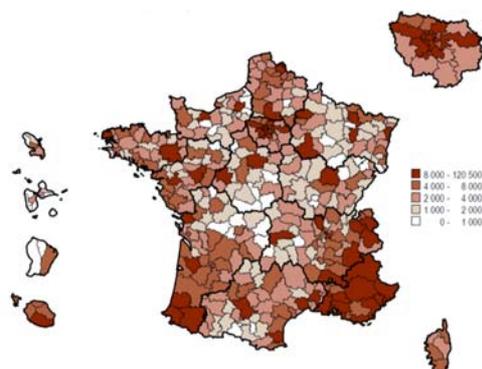
En mars, le taux de chômage des jeunes s'est établi à 17,2 % dans l'Union et à 19,4 % dans la zone euro, contre respectivement 19,1 % et 21,3 % en mars 2016. Le taux le plus faible en mars 2017 a été observé en Allemagne (6,7 %), tandis que les plus élevés ont été enregistrés en Grèce (48,0 % en janvier 2017), en Espagne (40,5 %) et en Italie (34,1 %). Le taux de chômage des moins de 25 ans est, en France, de 23,7 % en mars 2017 contre 24,6 % un an auparavant.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

2 millions d'embauches en France en 2017

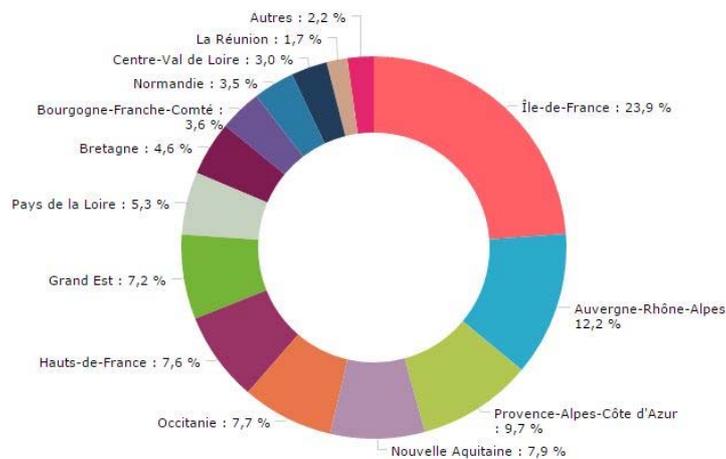
Chaque année, Pôle Emploi avec l'appui du Crédoc réalise une grande enquête sur l'emploi en France avec des données sur les embauches par secteur et par métier. Cet article exploite les données fournies par Pôle Emploi. Pour 2017, près du quart des établissements installés en France ont prévu d'effectuer au moins un recrutement (22,4 %). Par rapport à 2016, le nombre de recruteurs potentiels devrait augmenter de près de 2 %. Le nombre total d'intentions d'embauche devrait atteindre près de 2 millions soit près de 150 000 projets de plus que l'année dernière. La hausse est particulièrement nette au sein des entreprises de 1 à 4 salariés (+ 14 % de projets d'embauche). Ces dernières seraient responsables de 20 % des embauches.

Les pôles de recrutement
(en fonction du nombre d'embauches prévues)



Sources : Pôle Emploi et Crédoc

Répartition des projets de recrutement non saisonniers par région



Source : Pôle Emploi

64 % des besoins de main d'œuvre seraient concentrés dans le secteur des services. 40 % des projets de recrutement seraient menés par le secteur des services aux particuliers (en hausse de 6 %). Plus de 230 000 projets d'emploi concernent le secteur social et médico-social et plus de 762 000 la vente, le tourisme et les services. 80 000 postes de serveurs de cafés et de restaurants devront être pourvus. Il en sera de même pour 35 000 emplois d'hôtellerie (hors cadres), 29 000 emplois de caisse, 29 000 emplois de commerciaux et 26 000 emplois à domicile. 23 000 postes de jardiniers et de paysagistes devront trouver preneurs. Il est à noter que les projets issus du secteur de la construction seraient en augmentation de plus de 22 %.

Proportion d'établissements déclarant des projets de recrutement par secteur d'activité



Les métiers les plus dynamiques appartiennent à des secteurs recourant à de nombreux saisonniers. Ainsi, la viticulture et l'arboriculture devraient être à l'origine de plus de 111 000 embauches dont 97 % au titre du travail saisonnier. De même, 70 % des emplois proposés par la restauration sont de nature saisonnière. Au total, 39 % des projets concernent des emplois saisonniers contre 40 % l'année dernière.

Hors travail saisonnier, les dix métiers qui donneront, cette année, lieu à le plus d'embauches sont les :

- Agents d'entretien de locaux (60 000 projets) ;
- Aides à domicile et aides ménagères (45 000) ;
- Aides et apprentis de cuisine (40 000) ;
- Aides-soignantes (38 000) ;
- Ingénieurs, cadres d'études en recherche / développement et chefs de projets informatiques (33 000) ;
- Attachés commerciaux (28 000) ;
- Secrétaires bureautiques et assimilés (26 000) ;
- Serveurs de café et de restaurant (25 000) ;
- Artistes et intervenants dans les spectacles (23 000) ;
- Ouvriers non qualifiés et manutentionnaires (22 000).

Avec l'augmentation du nombre d'embauches, les entreprises éprouvent des difficultés croissantes pour les finaliser. 37,5 % des projets sont jugés difficiles contre 32,4 % en 2016. Cela correspond à près de 750 000 intentions d'embauche. Ce ratio progresse tout particulièrement dans l'industrie (+6,4 points) et dans la construction (+6,2 points).

Les difficultés à embaucher concernent essentiellement les métiers suivants :

- Aides à domicile et aides ménagères (70 % des projets jugés difficiles) ;
- Ingénieurs et cadres d'études - recherche & développement, informatique- (63 %) ;
- Cuisiniers (53,5 %) ;
- Employés de maison et personnels de ménage (47,6 %) ;
- Attachés commerciaux (47,5 %) ;
- Serveurs de café et de restaurant (43 %).

Les entreprises éprouvent en revanche peu de difficultés pour embaucher des artistes et des professionnels des spectacles, des caissiers, des employés de libre-service, des agents administratifs ou des vendeurs.

36 % des recrutements pour des emplois de cadre sont compliqués selon les entreprises. Ce ratio est en légère hausse mais reste inférieure à sa moyenne de longue période. Les recruteurs éprouvent plus de difficultés à mener à bien des embauches dans le secteur de la construction (49 % des embauches sont jugés difficiles) et dans l'industrie (46 %).

Les difficultés mises en avant par les employeurs sont liées à l'inadéquation de la formation et du profil des candidats. Arrive en deuxième position la pénurie de candidatures. Figurent également la dureté des conditions de travail qui dissuadent

les candidats et les questions de rémunération. 26 % des employeurs considèrent que le manque de moyens financiers provoque un blocage au niveau du recrutement. Ce ratio est de 52 % pour les conditions de travail. 14 % des dirigeants soulignent qu'ils renoncent à recruter du fait de la complexité des démarches administratives à réaliser.

C'est bien connu, c'était mieux hier !

Nous sommes d'éternels nostalgiques. Nous avons toujours tendance à considérer que la vie était plus facile hier ou avant-hier. Or, en la matière, nous sommes biens souvent menacés de myopie. En retenant une période de 20 ans correspondant à celle d'une génération, regardons à travers quelques indicateurs si la situation économique et sociale s'est réellement dégradée.

Les salariés relativement préservés de la crise

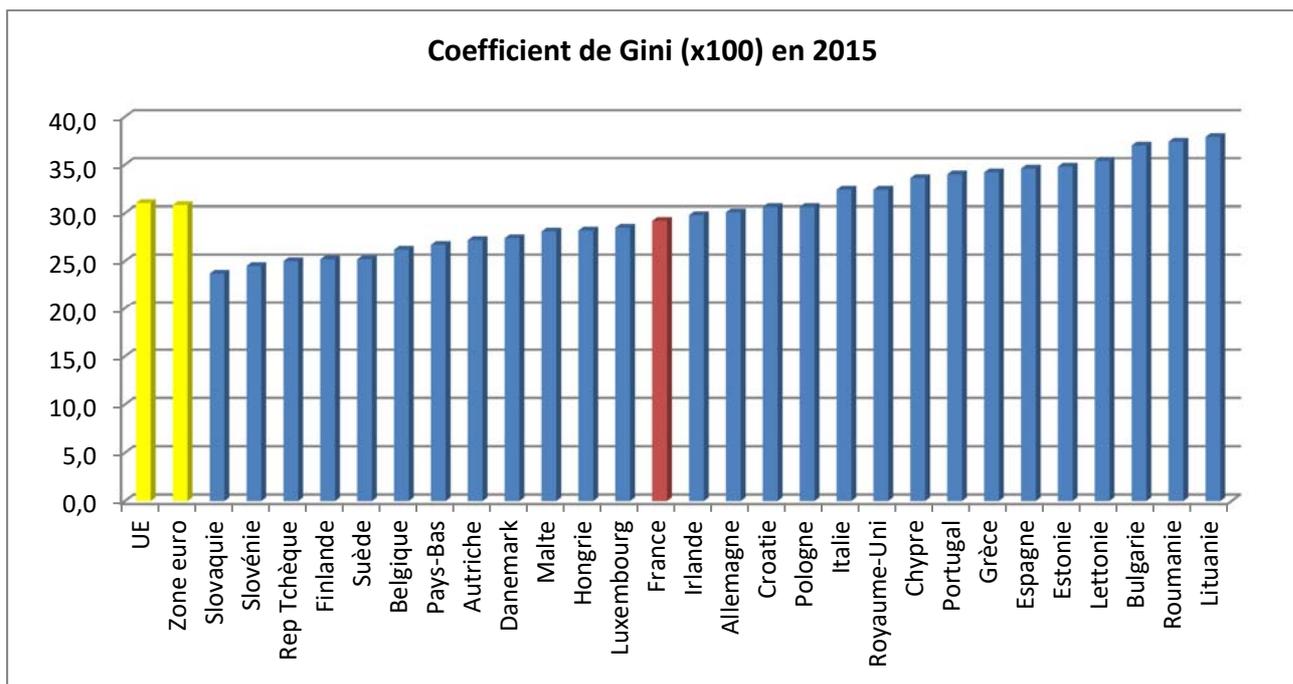
Les salaires réels, déflatés de l'inflation, ont gagné en 20 ans près de 30 %. Certes, leur croissance est intervenue essentiellement entre 1997 et 2008. Depuis 2012, la progression est, en moyenne, d'1 % par an. Malgré tout, la France fait en la matière bien mieux que l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Grèce ou l'Irlande.

Le PIB par habitant, un écart croissant avec l'Allemagne

Le PIB par habitant, en France, s'élevait à 33 000 euros en 2016 contre 20 000 euros en 2015. Ce ratio a stagné après la crise des dettes publiques qui a débuté en 2011 avant de progresser à nouveau à compter de 2015. Néanmoins, la France connaît, en la matière, un net décrochage par rapport aux pays d'Europe du Nord et en particulier par rapport à l'Allemagne. Ainsi, si, en 2008, les deux pays faisaient jeu égal, en 2016, un écart de 5000 euros est constaté (le PIB par habitant allemand est de 38 000 euros). Notre pays est dorénavant nettement distancé par la Belgique, les Pays-Bas, la Finlande, l'Autriche et donc l'Allemagne. Néanmoins, notre pays a accru son écart avec l'Italie, l'Espagne ou le Portugal.

Des inégalités en net recul

Les inégalités, en France, ont reculé en 20 ans. Ainsi, le coefficient de Gini est resté stable à 0,29 quand il a augmenté dans de nombreux pays européens. L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

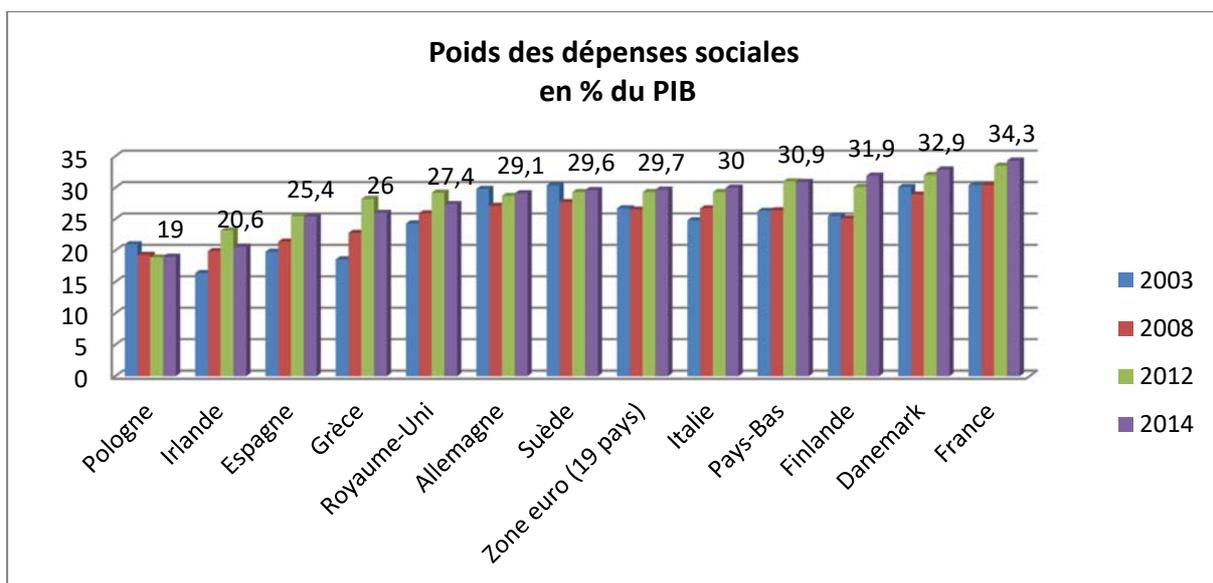


Source Eurostat

Le taux de pauvreté (seuil de 60 % du revenu équivalent médian après intégration des transferts sociaux) est passé de 15 à 13,6 % de 1995 à 2015. Un point bas à 12,8 % a été enregistré en 2008. Le taux de pauvreté correspond à une proportion de la population qui vit avec un revenu disponible inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60 % ou 50 % du revenu médian national.

1 % des Français ayant les revenus les plus élevés captent 7,9 % du revenu national, en 2013, contre 7,74 %. Un pic à 9,25 % avait été atteint en 2009.

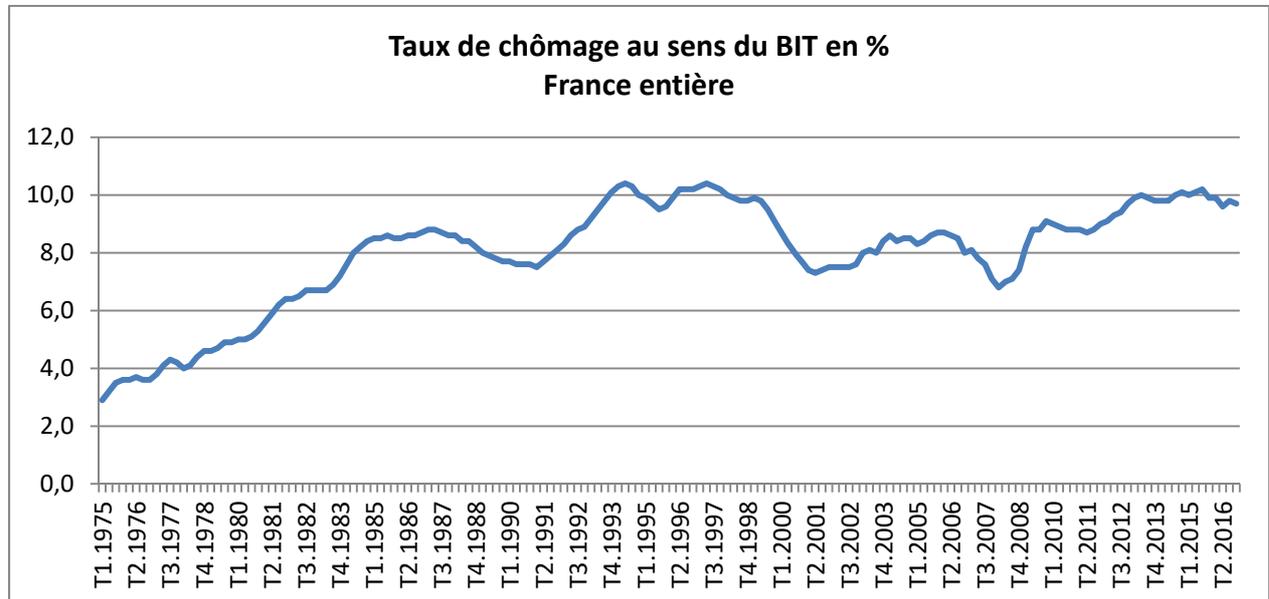
Les prestations sociales ont fortement augmenté au cours de ces vingt dernières années en gagnant plus de 4 points de PIB. La France est le pays qui consacre la plus grande part de sa richesse nationale à la protection sociale.



Source Eurostat

Le chômage, un mal récurrent

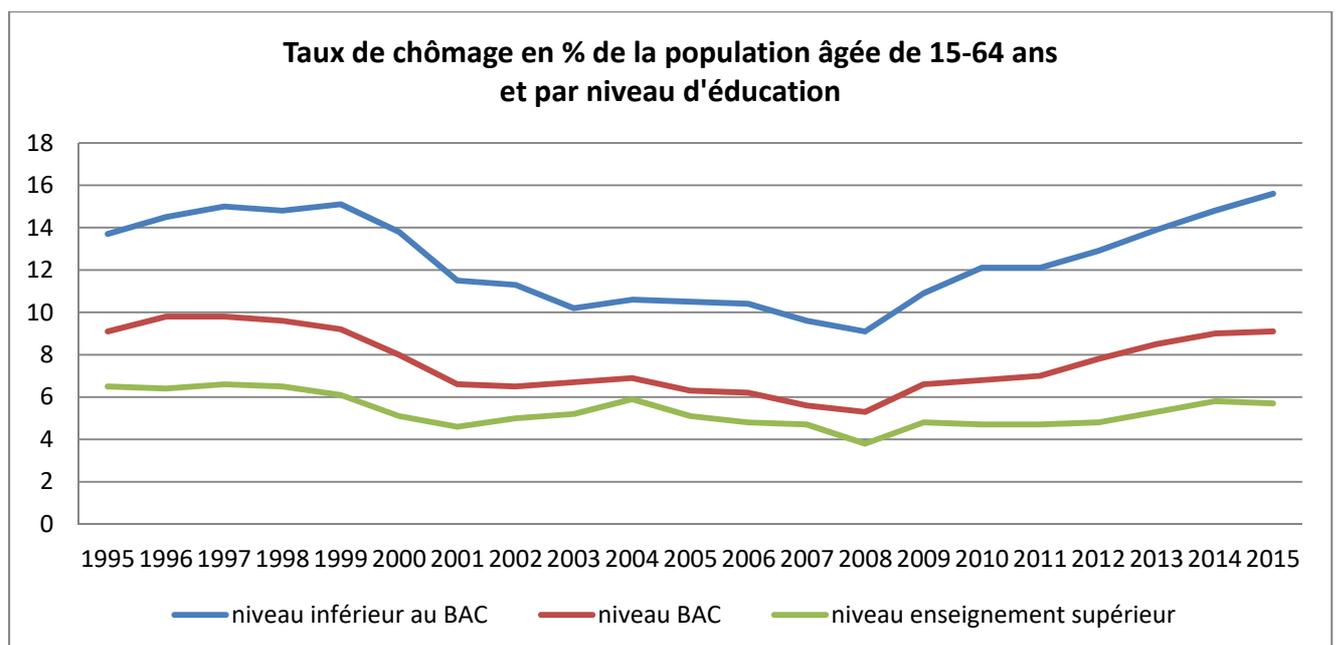
De 1995 à 2016, le chômage, en France, est resté élevé. Il est fugacement passé en-dessous de 8 % juste avant la crise de 2008.



Source : INSEE

Depuis 1995, la France a connu un réel processus de désindustrialisation. L'emploi manufacturier est passé de 15 à 10 % de l'emploi total. Ces pertes d'emploi ont été compensées par la création de nombreux emplois dans les services mais avec des niveaux de rémunération moindres.

Le chômage des jeunes s'est dégradé depuis 1995. Il est passé de 21,5 à 24 % pour les jeunes de moins de 25 ans.



Source : INSEE

88,4 % des actifs occupés sont, en 2015, salariés contre 85,5 % en 1995. La part des non-salariés a reculé passant de 14,5 à 11,6 % sur cette même période. Une inflexion est intervenue en 2004. La part des TNS au sein de la population active avait, en effet, alors atteint un point bas à 10,8 % avant de remonter. Le poids des contrats à durée indéterminée a légèrement baissé passant de 76,2 à 75,5 % du total des emplois. Les CDD représentaient 9,3 % des emplois en 2015 contre 7,6 % en 1995.

Pour les nouveaux emplois, l'évolution est plus brutale. Les CDI ne représentaient que 13,7 % des nouveaux contrats contre 24 % en 2000. Le poids des CDD de moins d'un mois est passé de 48,2 à 69,4 % au sein des nouveaux contrats en 2000. Cette montée en puissance des contrats courts doit être relativisée. En effet, certains métiers ne recourent qu'à des contrats à durée faible. Leur succession rapide crée un effet volume qui ne permet pas à lui seul d'affirmer une précarisation du marché du travail.

La dégradation de la situation économique et sociale de la France est avant tout relative, l'écart avec l'Allemagne s'accroissant depuis la crise de 2008. Par ailleurs, la France du fait de sa faible croissance s'est massivement endettée pour maintenir un important volant de prestations sociales. La France a décidé de ne pas faire supporter à la population les effets de la crise au risque d'en payer les conséquences durant de nombreuses années. La France a acheté de la croissance et de la protection sociale à crédit, crédit qu'il convient de rembourser. Les faibles taux d'intérêt constituent un avantage indéniable mais qui n'est pas a priori éternel.

LE COIN DES TENDANCES

La génération 2014 de micro-entrepreneurs passée au crible

L'INSEE réalise des études longitudinales sur les auto-entrepreneurs qui depuis 2015 ont pris le nom de micro-entrepreneurs. Après avoir étudié la génération 2010, l'institut statistique français a décidé de passer au crible celle de 2014.

En 2014, le régime de l'auto-entrepreneur a séduit la moitié des créateurs d'entreprise, avec 283 500 immatriculations. Son succès s'est atténué en 2015 (43 % des créations de l'année). En 2009, année de sa création, le régime représentait 55 % des créations d'entreprises et avait même atteint 58 % à son apogée en 2010. Les trois secteurs les plus attractifs demeurent le commerce, les activités spécialisées, scientifiques et techniques (notamment le conseil pour les affaires et la gestion) et la construction.

En 2014, seuls 60 % des auto-entrepreneurs immatriculés au premier semestre ont réellement démarré leur activité économique avant la fin de l'année. Parmi ceux-ci, 19 % exercent dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (19 %), le commerce (16 %) et la construction (13 %). Parmi les auto-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2014, 54 % en font leur activité principale. Ils sont surtout présents dans le commerce (19 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (17 %) ainsi que dans la construction (16 %). Quand un auto-entrepreneur devient actif dans le commerce ou la construction, c'est près de deux fois sur trois à titre d'activité principale. Pour les auto-entrepreneurs qui se lancent en

activité principale, ce régime apparaît comme un moyen de créer leur propre emploi ; seulement 6 % d'entre eux exercent une autre activité rémunérée en 2014, contre 71 % de ceux démarrant en activité de complément. De plus, 54 % déclarent qu'ils n'auraient pas créé une entreprise sans ce régime, contre 71 % de ceux débutant en activité de complément. Ces proportions sont bien inférieures à celles de 2010 (environ 13 points d'écart).

La répartition par secteur des auto-entrepreneurs exerçant en activité de complément est très différente. Elle est en effet dominée par les activités spécialisées, scientifiques et techniques (22 %), loin devant le commerce (13 %), la construction ou l'enseignement (9 %). Dans les arts, spectacles et activités récréatives, comme dans l'enseignement ou l'information-communication, plus de 55 % des auto-entrepreneurs actifs exercent cette activité à titre complémentaire.

Des créateurs un peu plus créatrices

Entre 2010 et 2014, la part des femmes dans les immatriculations a augmenté de 34 % à 37 %, comme pour les créations d'entreprises individuelles classiques (34 % à 38 %). Elles sont encore davantage présentes parmi les projets concrétisés (41 % en 2014 après 37 % en 2010) car elles démarrent plus souvent leur activité (67 %) que les hommes (56 %). En revanche, le fait d'exercer une activité principale ou de complément n'est pas différencié selon le sexe.

Les femmes sont quasiment absentes du secteur de la construction (2 % des immatriculations en 2014), très minoritaires dans celui de l'information-communication (19 %), mais largement majoritaires dans la santé humaine-action sociale (78 %) et les autres services aux ménages (60 %). Pour les créateurs d'entreprises individuelles classiques de 2014, le taux de féminisation de ces deux secteurs est respectivement de 65 % et 58 %.

Âgés de 38 ans en moyenne à l'immatriculation, les auto-entrepreneurs de la génération 2014 sont légèrement plus jeunes que leurs prédécesseurs de 2010 ou que les créateurs individuels classiques de 2014 (39 ans). Les moins de 30 ans sont en effet plus présents parmi les auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 (30 % après 27 % en 2010 et 25 % des créateurs individuels classiques de 2014).

Quand ils commencent une activité, les plus âgés en tirent plus souvent un revenu d'appoint (66 % des 60 ans ou plus) que leurs cadets (46 % des moins de 30 ans). De manière similaire, avoir de l'expérience dans le métier est un atout pour débiter son activité et générer un revenu d'appoint.

Les nouveaux inscrits de 2014 sont plus souvent qu'en 2010 des diplômés du supérieur, de deuxième ou troisième cycle (29 % après 24 %) ; 19 % demeurent sans diplôme qualifiant. Les diplômés du supérieur réussissent mieux à passer le cap du démarrage (65 %) que les créateurs sans diplôme qualifiant (52 %). Ces derniers exercent principalement dans le commerce et la construction quand les plus diplômés s'orientent davantage vers le secteur plus porteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Lorsqu'ils deviennent actifs, les deux tiers des auto-entrepreneurs sans diplôme qualifiant le sont au titre d'une activité principale. Seuls la moitié des diplômés du supérieur sont dans ce cas : s'ils démarrent plus souvent leur activité, la plupart en tirent un revenu d'appoint

À l'inscription en 2014, les auto-entrepreneurs sont essentiellement des salariés du privé (38 %) et des chômeurs (28 %), loin devant les personnes sans activité professionnelle (15 % dont 5 % de retraités). Les auto-entrepreneurs devenus actifs présentent presque le même profil. En revanche, parmi eux, ceux qui font de leur projet leur activité principale sont plus fréquemment des chômeurs (42 %) et, logiquement, moins souvent des salariés du privé (24 %). Les proportions s'inversent pour une activité de complément, avec seulement 14 % de chômeurs contre 52 % de salariés du privé.

À leur immatriculation en 2014, 50 % des auto-entrepreneurs n'ont rien investi pour monter leur projet. C'est 5 points de plus que pour la génération 2010. De manière générale, les moyens investis sont plus modestes en 2014 qu'en 2010, aussi bien pour les auto-entrepreneurs que pour les créateurs individuels classiques. Cette tendance prévaut également pour les auto-entrepreneurs ayant débuté une activité, qu'elle soit principale ou de complément.

Les auto-entrepreneurs en activité principale engagent davantage de moyens financiers que pour une activité de complément : en 2014, 18 % des premiers ont investi au moins 4 000 euros contre seulement 7 % des seconds. Inversement, seuls 39 % des premiers avaient un capital nul contre 55 % des seconds. Les secteurs où la mise de fonds est le plus souvent nulle (l'enseignement, l'information-communication ainsi que les activités spécialisées, scientifiques et techniques) sont plus propices à fournir un revenu d'appoint.

Des créateurs plus aidés en 2014 qu'en 2010

Plus d'un tiers des auto-entrepreneurs inscrits en 2014 a bénéficié d'un dispositif d'aide publique. C'est 6 points de plus que pour la génération 2010. Au contraire, les projets des créateurs individuels classiques ont été moins souvent aidés en 2014 qu'en 2010. Le dispositif de loin le plus courant est l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) : 34 % des auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 y ont eu recours (après 28 % en 2010) et 44 % des créateurs individuels classiques. Bénéficiaire d'une aide publique favorise le démarrage et l'orientation vers une activité principale. Parmi les auto-entrepreneurs ainsi aidés, 69 % sont devenus actifs (contre 55 % des autres) et les trois quarts d'entre eux exercent alors en activité principale.

Une clientèle essentiellement locale

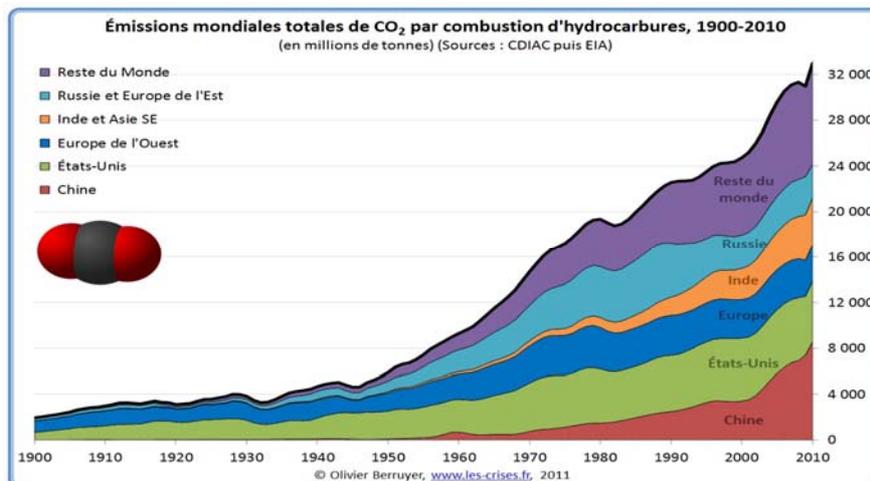
Parmi les projets concrétisés en 2014, 62 % s'adressent à une clientèle locale ou de proximité et seuls 6 % ont une portée internationale. Parmi les auto-entrepreneurs en activité de complément, 41 % ont un seul ou deux clients contre seulement 27 % de ceux exerçant en activité principale et 13 % des créateurs individuels classiques. À l'opposé, les projets qui atteignent plus d'une dizaine de clients représentent moins d'un auto-entrepreneur sur quatre en activité de complément, mais plus d'un sur trois en activité principale, et six sur dix parmi les créateurs individuels classiques.

Des auto-entrepreneurs pas très connectés

En 2014, comme en 2010, seule une minorité d'auto-entrepreneurs joue la carte du web. Six auto-entrepreneurs actifs sur dix n'utilisent jamais les réseaux sociaux et n'ont pas de site Internet consacré à leur activité ; ceux qui démarrent en activité de complément sont 65 % dans ce cas contre 57 % en activité principale. La situation est similaire pour les créateurs d'entreprises individuelles classiques, dont 61 % sont absents à la fois d'Internet et des réseaux sociaux.

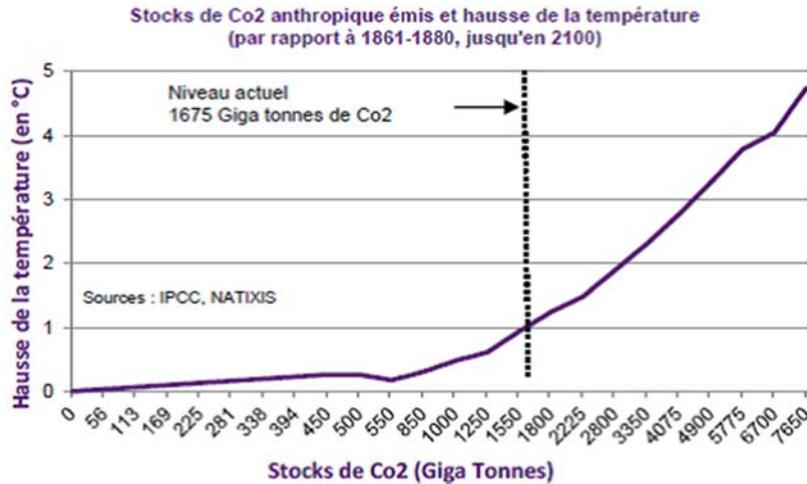
La COP 21 est – elle soluble dans la croissance des temps modernes ?

Les pays signataires du Traité de Paris sur l'environnement issu des travaux de la COP21 doivent pour respecter les objectifs climatiques diminuer les émissions de CO² près de 1,5 % par an. Or, pour le moment, nous sommes loin du compte car les émissions augmentent actuellement de 1 % par an.



Pour réduire les émissions de CO², deux solutions sont envisageables, soit améliorer l'efficacité énergétique ou réduire l'intensité carbone de la consommation d'énergie, soit diminuer la croissance.

Depuis 1990, des progrès indéniables ont été réalisés pour améliorer le contenu en énergie de la croissance. Il fallait, en 2016, à l'échelle mondiale 33 % de moins qu'en 1990 d'énergie pour obtenir un point de croissance. En revanche, le ratio des émissions de CO² par rapport à la consommation est resté stable sur la même période. Il a fortement baissé de 2003 à 2012 avant de remonter. Le recours croissant au charbon explique cette évolution. En outre, la consommation est de plus en plus réalisée par les populations des pays émergents qui sont des émetteurs croissants de CO². Avec la reprise de l'activité au sein de l'économie mondiale, les émissions de CO² sont orientées à la hausse. Leur croissance qui était nulle en 2015 a atteint près de 2 % l'année dernière.



Pour atteindre l'objectif de réduction des gaz à effet de serre, la croissance devra moins reposer sur l'augmentation rapide du capital entraînant une consommation accrue d'énergie. A défaut, une substitution rapide d'énergies propres aux énergies fossiles devra être menée. Pour respecter les engagements de la COP21, il faudrait que la part des énergies fossiles passe de 82 % en 2016 à 25 % en 2050 (à structure de consommation inchangée) ou à 33 % (avec le remplacement du charbon par le gaz naturel).

Pour le moment, malgré des efforts de diversification des sources d'énergie, la Chine et les pays émergents asiatiques connaissent une forte croissance de leurs émissions de CO².

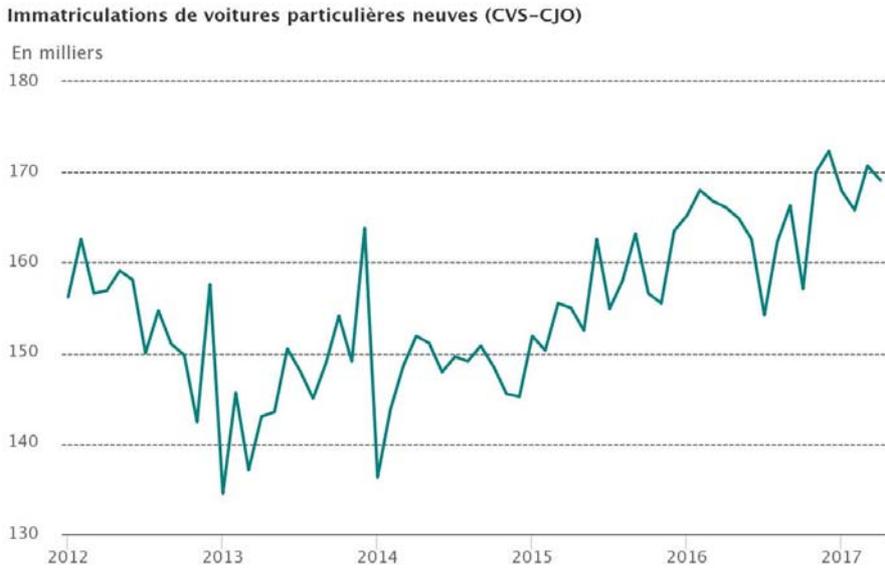
Pour réellement modifier la tendance, il conviendrait de passer à un modèle de croissance reposant sur le progrès technique se caractérisant par une augmentation de productivité globale des facteurs. Une telle expansion permet une meilleure utilisation des facteurs de production et est donc économe en énergie. Si, entre 1983 et 2006, une partie substantielle de la croissance est venue du progrès technique, depuis la crise de 2008, la productivité globale des facteurs n'augmente que très peu. La baisse des gains de productivité qui concerne tant les pays avancés que les pays émergents est donc une mauvaise nouvelle pour l'environnement. La capacité à avoir une croissance vertueuse s'amointrit. La recherche de gains de productivité est donc indispensable. Cela passe par un effort de recherche plus important centré notamment sur l'énergie afin d'améliorer le contenu de la croissance et afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre.

LE COIN DES GRAPHIQUES

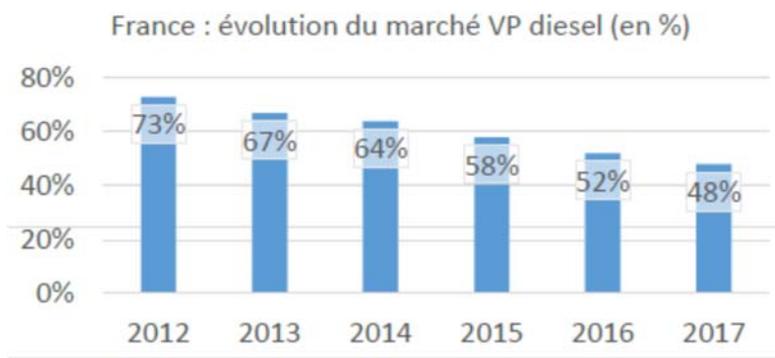
Des voitures toujours mais de moins en moins de diesel et de plus en plus d'occasion

En avril 2017, les immatriculations de voitures particulières neuves, hors véhicules des domaines et transit temporaire, baissent de 0,9 % par rapport au mois précédent en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (169 078 véhicules contre 170 665 en mars 2017). Les ventes restent néanmoins à un niveau élevé. Leur relative stagnation depuis la fin de l'année dernière est en phase avec l'évolution de la croissance qui se situe sur un plateau. Le marché du véhicule neuf

dépend de plus en plus des achats de flotte et est donc soumis à des à-coups. Le marché de l'occasion, près de 500 000 véhicules vendus chaque mois, pèse près 3 fois plus lourd que celui du neuf. À chaque fois qu'une voiture neuve est immatriculée en France, 2,9 sont vendus en occasion. En Allemagne, ce rapport n'est que de 2,3 pour une et en Belgique de 1,4. Cet écart provient par le poids plus élevé en France des ventes aux entreprises. Les particuliers en France ne sont responsables que de 49 % des achats de voitures neuves. Les reventes de véhicules récents sont, de ce fait, nombreuses, les entreprises ne les conservant au plus 3 ou 4 ans.



La part du diesel est sur les quatre premiers mois de l'année passée en-dessous de 50 % quand il y a cinq ans elle était de 73 %. Les augmentations des taxes sur le gasoil et les campagnes sur les conséquences de ces moteurs dissuadent un nombre croissant de consommateurs. Par ailleurs, les politiques des entreprises qui s'équipaient qu'en diesel de favoriser des véhicules plus propres expliquent également cette évolution.



LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 7 mai

Deuxième tour de l'élection présidentielle en France

Lundi 8 mai

En **Chine**, il faudra suivre les résultats de la **balance commerciale** du mois d'avril.

Au **Japon**, il faudra regarder l'**indice de confiance des consommateurs** du mois d'avril.

En **Allemagne** sera publié le résultat des **commandes d'usine** du mois de mars.

Pour l'**Union européenne**, sera communiqué l'**indice de confiance des investisseurs**.

Aux **Etats-Unis**, sera publié l'**indice des conditions du marché du travail**.

Mardi 9 mai

Au **Japon**, il faudra suivre les **capacités d'autofinancement** du mois de mars.

En **Allemagne**, seront connues la **production industrielle et la balance commerciale** du mois de mars.

En **France**, sera publiée la **production industrielle** du mois de mars. Sera également communiquée l'**inflation** du mois d'avril.

En **Italie**, sera rendue publique la **production industrielle** du mois de mars.

Aux **Etats-Unis**, il faudra suivre l'**indice de l'optimisme des affaires**, l'**indice d'optimisme économique** du mois d'avril et l'**indice Redbook**.

Pour le **Royaume-Uni**, sera communiqué l'**indice du prix des maisons** du mois d'avril.

Au **Japon**, seront publiés les **projections de la banque centrale** et les résultats de la **balance commerciale** du mois de mars.

Mercredi 10 mai

En **Chine**, seront communiqués l'**indice des prix à la production** et l'**indice des prix à la consommation** du mois d'avril.

Au **Japon**, il faudra regarder l'**indice économique avancé** et l'**indice coïncident** du mois de mars.

En **France**, seront communiqués **les résultats de la balance commerciale** du mois de mars.

Au **Royaume-Uni**, seront attendues **les estimations du PIB** du 1^{er} trimestre.

Aux **Etats-Unis**, il faudra suivre **les variations de stocks de pétrole brut et l'exécution du budget** pour le mois d'avril.

Jeudi 11 mai

Au **Japon**, seront publiées **les enquêtes « economy watchers », conditions actuelles et prévisions** du mois d'avril.

En **Chine**, il faudra regarder **l'indice des prix à la consommation** d'avril.

La **Commission de Bruxelles** publiera **son bulletin économique**.

Au **Royaume-Uni**, seront publiées **la production industrielle et la production manufacturière** du mois de mars. Sera également communiquée **la balance commerciale** du mois de mars.

Aux **Etats-Unis**, il faudra regarder **l'indice des prix à la production** du mois d'avril et **les variations de stocks de gaz naturel**.

Vendredi 12 mai

En **Chine**, il faudra suivre **l'investissement direct étranger** du mois d'avril.

En **Allemagne**, sera publié **l'indice des prix** du mois d'avril. Seront attendus **les résultats du PIB** du 1^{er} trimestre 2017.

Au **Japon**, il faudra suivre **les commandes de machines-outils** du mois d'avril.

En **France**, sera communiqué **l'emploi non-agricole** du 1^{er} trimestre.

En **Espagne**, sera publié **l'indice des prix** pour le mois d'avril.

Pour l'**Union européenne**, sera rendue publique **la production industrielle** du mois de mars.

Aux **Etats-Unis**, il faudra **regarder l'indice des prix à la consommation et les ventes au détail** du mois d'avril. Il faudra suivre **l'indice de confiance des consommateurs Reuters / Michigan** de mai, **l'inventaire des affaires** de mars et **le décompte des forages pétroliers US Baker-Hughes**.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros 2016</i>	2 225	3 134	1 671	1 115	10 741	2 356
Croissance du PIB 2016 <i>Demiers chiffres connus en %</i>	1,1	1,8	1,0	3,0	1,8	1,9
Inflation <i>en % -mars 2017</i>	1,1	1,5	1,3	2,1	1,6	2,3
Taux de chômage <i>en % - fev .2017</i>	10,0	3,9	11,5	18,0	9,5	4,5
Dépenses publiques en % du PIB 2016	56,5	44,3	49,4	42,7	47,9	42,3
Solde public <i>en % du PIB 2016</i>	-3,3	+0,6	-2,3	-4,7	-1,7	-3,4
Dettes publiques <i>en % du PIB 2016</i>	96,4	68,2	132,8	99,7	91,5	84,8
Balance des paiements courants <i>en % du PIB fév 2017</i>	-1,3	8,3	2,6	2,0	3,3	-4,4
Echanges de biens <i>en % du PIB – fev 2017</i>	-2,5	8,0	3,0	-1,8	2,5	-8,5
Parts de marché à l'exportation <i>en % 2017</i>	3,0	8,3	2,6	1,7	25,3	2,4

Sources : Eurostat – Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Guez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

Sites Internet : www.lorello.fr

CONTACT

Lorello Eco Data

7, rue Falguière • 75015 Paris

Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

phcrevel@lorello.fr • www.lorello.fr

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un lecteur** : 1000 euros TTC les 52 numéros
- De 2 à 10 lecteurs** : 1 500 euros TTC les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA

Virement bancaire : LORELLO ECO DATA

IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 BIC : BNPAFRPPNIC

Adresse de facturation

Nom -----
Prénom -----
Fonction: -----
Organisme: -----
Adresse: -----

Code Postal -----Ville -----
Tél.: -----
E-mail:-----